

Enquête suisse sur les administrations cantonales

Deuxième partie : Questionnaire Départements (**ESAC02-D**)

Adressé aux secrétaires généraux / responsables des départements / directions via les chanceliers / les chancelleries

Etat au 25.11.2002 (français)

(une précision à la définition du département au sens étroit du terme a été apportée le 12.12.2002)

NB: Un seul questionnaire doit être rempli par département

1 Structure des départements	3
1.1 Généralités et taille	3
1.2 Secrétariat de département.....	3
2 Outils de gestion	4
2.1 Unité pour le contrôle de gestion	4
2.2 Unité pour la gestion du personnel et la formation continue	4
3 Information / Intranet	5
3.1 Chargé d'information.....	5
3.2 Intranet.....	6
4 Commissions	6
5 Appréciation du questionnaire	6

Instructions pour remplir le questionnaire

- Les données recueillies se réfèrent généralement à l'année 2001. Dans la majorité des cas, nous nous référerons à la situation qui prévalait au 31.12.2001 (date précise) ou sur une période d'une année (généralement du 1.1.2001-31-12.2001).
- En absence de données pour une date précise, on fournira les données les plus récentes disponibles.
- N.B. Nous avons renoncé à la forme féminine dans les textes afin d'alléger la formulation des questions. Dans la mesure du possible, nous tiendrons compte de la forme féminine dans les travaux à venir.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter:

- Mme Sylvie Traimond, sylvie.traimond@idheap.unil.ch, Tél. 021 694 07 62 (français).
- Mr Christophe Koller, christophe.koller@idheap.unil.ch, Tél. 021 694 07 67 (allemand et italien).

Définitions:

- Conseiller d'Etat / Ministre = personne en charge des fonctions exécutives des cantons, soit d'un ou plusieurs département(s) / directions.
- Département / Direction = unité administrative sous la direction d'un conseiller d'Etat, y compris le secrétariat général de département. **Ne sont pas incluses** : les chancelleries d'Etat.
- Département au sens étroit du terme: services et états-majors hiérarchiquement subordonnés au Chef de département, y compris le secrétariat de département. **Ne sont pas inclus**: les établissements et autres organisations de droit public rattachés administrativement au département.
- Dépenses de fonctionnement = selon la classification par nature, soit dépenses courantes (groupe de compte 30 (charges de personnel), 31 (biens, services et marchandises), 35 (dédommagements à des collectivités publiques), 36 (subventions accordées), 37 (subventions redistribuées), **exclus** : 32 (intérêts passifs), 33 (amortissements), 34 (parts et contributions sans affectation), 38 (attributions aux financements spéciaux), 39 (imputations internes), 50-59 (dépenses d'investissements)).
Source : Finances publiques en Suisse 1998, Administration fédérale des finances, Berne 2000 : 155-156.
- EPT = effectifs équivalents à plein temps, p.ex. un poste à 100% = 1.0 EPT, un poste à 40% = 0.4 EPT.
- Etablissements et autres organisations de droit public = établissements de droit public avec ou sans personnalité juridique, fondations de droit public, entreprises de droit public, corporations de droit public.
Ne sont pas incluses: les églises, les entreprises mixtes et la banque cantonale.
- Offices / divisions / services = unités administratives directement subordonnées à un département ou à la chancellerie, respectivement directement subordonnée à un conseiller d'Etat ou au chancelier. **Ne sont pas inclus**: le secrétariat de département, les organes d'état-major, les commissions, les tribunaux, les préfetures ainsi que les établissements et autres organisations de droit public.
- Unité centrale = unité administrative composée de plusieurs personnes, dont la responsabilité s'étend à l'ensemble de l'administration ou à une pluralité de départements. Il ne s'agit ni d'une commission, ni d'un agent unique.

	générale des affaires du département ? <i>Situation au 31.12.2001 ; une seule réponse possible.</i> - oui.....1 - non.....2 suite 2.10a	DSEC120		ESAC91 2.07 (1)
D1.20a	Si oui: Quel était le nombre de secrétaires de département? <i>Situation au 31.12.2001</i> - Nombre de secrétaires de département	Secrétariat DSEC120a		ESAC97 2.06 (2) ESAC91 2.07 (2)
D1.20b	Si oui : Quel était l' effectif (nombre de personne en EPT) du secrétariat de département, y compris le secrétaire? <i>Situation au 31.12.2001</i> - Nombre de personnes en EPT	Secrétariat DSEC120b		ESAC97 2.06 (3) ESAC91 2.07 (4)
2 Outils de gestion				
2.1 Unité pour le contrôle de gestion				
D2.10a	Existe-t-il au sein du Département une unité pour le contrôle de gestion ou un contrôleur de gestion ? <i>Situation au 31.12.2001 ; une seule réponse possible.</i> - oui..... 1 - non..... 2 suite 2.20	Gestion DCON210a	ND	ESAC02
D2.10b	Si oui: Quel était l' effectif (nombre de personnes en EPT) de cette unité pour le contrôle de gestion? <i>Situation au 31.12.2001</i> - Nombre de personnes en EPT	Gestion DCON210b		ESAC02
D2.10c	Si oui : Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de l'unité pour le contrôle de gestion / du contrôleur de gestion en 2001? <i>En milliers de francs..... </i>	Gestion DCON210c		ESAC02
2.2 Unité pour la gestion du personnel et la formation continue				
D2.20	Existe-t-il au sein du Département une unité de gestion du personnel ? <i>Situation au 31.12.2001 ; une seule réponse possible.</i> - oui.....1 - non.....2 suite 2.21	Gestion DGES220	ND	ESAC97 1.27 (1)
D2.20a	Si oui: Quel était l' effectif (nombre de personnes en EPT) de cette unité de gestion du personnel? <i>Situation au 31.12.2001</i> - Nombre de personnes en EPT	Gestion DGES220a		ESAC97 1.27 (6)
D2.20b	Si oui :	Gestion		ESAC97 1.27 (7)

	Quelles ont été ses dépenses de fonctionnement de cette unité de gestion du personnel en 2001 ? <i>Hors budget de gestion du personnel géré par l'administration centrale.</i> <i>En milliers de francs..... </i>	DGES220b		
D2.21	Existe-t-il au sein du Département une unité s'occupant de formation continue du personnel ? <i>Situation au 31.12.2001 ;</i> - oui.....1 - non.....2 suite 3.10	Formation continue DFOR221	ND	ESAC97 1.28 (1) ESAC91 1.30 (1)
D2.21a	Si oui: Quel était l' effectif (nombre de personnes en EPT) de cette unité s'occupant de formation continue du personnel? <i>Situation au 31.12.2001</i> - Nombre de personnes en EPT	Formation continue DFOR221a		ESAC97 1.28 (6) ESAC91 1.30A (4)
D2.21b	Si oui : Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de l'unité s'occupant de formation continue du personnel en 2001? <i>Hors budget de formation géré par l'administration centrale</i> <i>En milliers de francs..... </i>	Formation continue DFOR221b		ESAC97 1.28 (7) ESAC91 1.30A (5)
D2.21c	Si oui : Combien de personnes ont suivi des cours organisés par l'unité s'occupant de formation continue du personnel en 2001? - Nombre de personnes.....	Formation continue DFOR221c		ESAC97 1.28 (9) ESAC91 1.30A (6)
3 Information / Intranet				
3.1 Chargé d'information				
D3.10	Le département possède-t-il un chargé d'information s'occupant de l'information que le département et ses services diffusent vers l'extérieur? <i>Situation au 31.12.2001 ; une seule réponse possible</i> - oui.....1 - non.....2 suite 3.20	Information DINF310	ND	ESAC97 2.16 (1) ESAC91 1.33A (1)
D3.10a	Si oui: Quel était le temps que le chargé d'information a consacré aux problèmes d'information en 2001 ? <i>Une seule réponse possible</i> - Entre 81% et 100% de son temps.....1 - Entre 51% et 80% de son temps.....2 - Entre 21% et 50% de son temps.....3	Information DINF310a		(ESAC97) 2.16 (2)

Nous vous remercions infiniment pour avoir rempli ce questionnaire.
Les données que vous nous avez fournies seront traitées de manière confidentielle.

Veillez à présent valider définitivement le questionnaire. Pour cela, il vous faut passer par le menu [consultations des réponses]. Le bouton de validation définitive se trouve en bas de page.
NB. Après cette opération, l'accès au questionnaire ne sera plus possible.

Nous allons procéder à des tests de plausibilité avant d'intégrer vos données dans notre banque de données ON-LINE.

Nous vous prions de consulter nos pages news (www.badac.ch) afin de vous informer régulièrement de l'état d'avancement des travaux.